

# PRESENTATION DE LA REPONSE AU PROJET DE NORME IFRS ASSURANCE

 Institut des Actuaires

16 décembre 2010

Pierre Théron

[ptherond@galea-associes.eu](mailto:ptherond@galea-associes.eu)



## Sommaire

- 1 Contexte**
- 2 Le projet de norme assurance publié par l'IASB (ED)**
- 3 La lettre de commentaires de l'Institut**
- 4 Questions**

## ➔ 1 – Contexte

### Le référentiel IFRS

- ❖ Normes « universelles » à destination des utilisateurs d'états financiers
- ❖ Normes obligatoires pour les comptes consolidées des sociétés cotées ou faisant appel public à l'épargne au sein de l'Union européenne depuis 2005
- ❖ Normes utilisées au-delà de l'UE et pour les comptes statutaire dans certains pays
- ❖ Possibilité pour les entreprises US de publier en IFRS à compter de 2013
- ❖ Plan de convergence avec les US GAAP
- ❖ Crise financière : normes comptables pointées du doigt au G20 de Londres

## ➔ 1 – Contexte

### Norme assurance : planning

- ❖ IFRS 4 phase 1 « contrats d'assurance » : norme transitoire permettant la poursuite des pratiques locales moyennant quelques aménagements publiée et adoptée fin 2004.
- ❖ Reprise effective des travaux sur la norme définitive (phase 2) en 2006
- ❖ Mai 2007 : publication d'un *Discussion Paper*
- ❖ 30 juillet 2010 : publication d'un *Exposure Draft*
- ❖ 30 novembre 2010 : date de limite d'envoi des commentaires

## Sommaire

- 1 Contexte**
- 2 Le projet de norme assurance publié par l'IASB (ED)**
- 3 La lettre de commentaires de l'Institut**
- 4 Questions**

## ➔ 2 – Projet de norme assurance publié par l'IASB (ED)

### Champ d'application

- ❖ Contrats d'assurance
- ❖ Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire

### Les provisions techniques

Évaluées selon la notion de *Current Fulfilment Value* et composées :

- ❖ de la valeur actuelle probable des flux futurs engendrés par l'exécution de l'engagement ;
- ❖ d'un ajustement pour risque ;
- ❖ d'une marge résiduelle destinée à éliminer tout gain à la souscription.

## ➔ 2 – Projet de norme assurance publié par l'IASB (ED)

### Niveau de calcul des provisions

- ❖ Portefeuille
- ❖ Sauf la marge résiduelle qui est déterminée à un niveau plus fin

### Flux à considérer dans l'évaluation

- ❖ Les flux de trésorerie marginaux à l'échelle du portefeuille
- ❖ Sauf pour les frais d'acquisition (niveau du contrat individuel)

## ➔ 2 – Projet de norme assurance publié par l'IASB (ED)

### Ajustement pour risque

Déterminé, au niveau du portefeuille, à l'aide d'une des 3 mesures :

- ❖ Quantile / VaR
- ❖ Tail-VaR
- ❖ Coût du capital

### Marge résiduelle

- ❖ Calibrée à la prime pour éliminer tout gain à la souscription
- ❖ Relâchée sur la période de couverture du contrat
- ❖ Rythme de relâchement déterminé à la souscription puis bloqué
- ❖ Relâchement *pro rata temporis* ou sur la base des prestations attendues si cela reflète mieux l'exposition relative de la couverture d'assurance



## ➔ 2 – Projet de norme assurance publié par l'IASB (ED)

### Actualisation

- ❖ Taux d'actualisation avec des prix de marchés observables d'instruments dont les flux ont des caractéristiques qui reflètent celles des engagements d'assurance en termes, par exemple, de devise, d'échéance et de liquidité

### Limite d'un contrat d'assurance

Le moment à partir duquel l'assureur :

- ❖ n'est plus tenu de fournir la couverture d'assurance ; ou
- ❖ a le droit ou la capacité pratique de réévaluer le risque d'un assuré particulier et de fixer le tarif qui reflète complètement ce risque

### Contrats court-terme

- ❖ Méthode de report de prime requise pour les engagements *pre-claims* des contrats court terme

## ➔ 2 – Projet de norme assurance publié par l'IASB (ED)

### Contrats à PB discrétionnaire

- ❖ Rajout dans la définition des clauses de PB discrétionnaire d'une condition sur les actifs en représentation de ces engagements qui doivent être mélangés à des actifs en représentation de contrats d'assurance
- ❖ Limite du contrat fixée au moment à compter duquel l'assuré n'a plus de droit contractuel de participation aux bénéfices

### ***Unbundling***

Si un contrat d'assurance comprend des composantes non-assurance, ces composantes doivent être décomposées et traitées comme des contrats séparés si elle ne sont pas « étroitement liées » à la couverture d'assurance.

## ➔ 2 – Projet de norme assurance publié par l’IASB (ED)

### Présentation du compte de résultat

❖ Approche « marge résumée »

<b>Profit &amp; Loss</b>	<b>01-janv</b>	<b>30-juin</b>	<b>31-déc</b>
Risk Adjustment		21	26
Residual margin		13	13
<b><i>Insurance margin</i></b>		<b>34</b>	<b>39</b>
Experience Adjustments		(10)	(10)
Changes in estimate		(19)	-
Acquisition costs	-	-	-
<b><i>Net gain at inception</i></b>			
Investment income	-	40	38
Interest on insurance liability	-	(25)	(23)
<b><i>Net interest and investment</i></b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Profit</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>44</b>

## ➔ 2 – Projet de norme assurance publié par l'IASB (ED)

### Transition

- ❖ Réévaluation en début d'année de transition des provisions techniques à la *Current Fulfilment Value* sans marge résiduelle
- ❖ Écarts de réévaluation d'ouverture en OCI
- ❖ Option ouverte de Juste valeur par résultats les placements si cela a pour effet de réduire ou d'éliminer un *mismatch* comptable

## Sommaire

- 1 Contexte**
- 2 Le projet de norme assurance publié par l'IASB (ED)**
- 3 La lettre de commentaires de l'Institut**
- 4 Questions**

## ➔ 3 – La lettre de commentaire de l'Institut

### Contexte

- ❖ Préparée par le GT ad hoc dont les travaux ont démarré en août
- ❖ Envoyée à l'IASB le 30 novembre
- ❖ Elle contient :
  - 1 préoccupation majeure
  - 3 recommandations importantes
  - un certain nombre d'autres commentaires
- ❖ Elle est disponible [ici](#)

## ➔ 3 – La lettre de commentaire de l'Institut

### 1 préoccupation majeure

#### Une mauvaise représentation de l'économie de l'assurance

- ❖ En traitant isolément les contrats d'assurance et d'investissement à PB discrétionnaire, la norme n'intègre pas le lien fort entre engagements d'assurance et investissements qui constitue une spécificité du *business model* de l'assurance.
- ❖ Si tous les placements sont comptabilisés en juste valeur par résultat (option ouverte d'IFRS 9) :
  - => forte volatilité des états financiers liée aux fluctuations des marchés à court terme
  - => représentation biaisée de la performance de l'assureur qui se construit sur le moyen/long terme

## ➔ 3 – La lettre de commentaire de l'Institut

### 1 préoccupation majeure

#### Une mauvaise représentation de l'économie de l'assurance

- ❖ Si certains placements sont au coût amorti (obligations),  
=> *mismatches* comptables importants (bilan et résultat)

#### Recommandation

- ❖ Procéder à des *Field-tests* pour mesurer l'intérêt d'approches alternatives (OCI notamment)



## ➔ 3 – La lettre de commentaire de l'Institut

### 3 recommandations importantes

#### ***Unbundling***

- ❖ Préciser le critère de décomposition de manière à ne pas décomposer artificiellement des composantes d'un contrat d'assurance qui sont gérées ensemble

#### **Marge résiduelle**

- ❖ Comptabilisation au niveau du portefeuille
- ❖ Réévaluation à chaque arrêté
- ❖ Relâchement jusqu'à extinction du risque (période de couverture et de règlement des sinistres)

#### **Transition**

- ❖ Constitution d'une marge résiduelle d'ouverture à hauteur des écarts de réévaluation phase 1 / phase 2

## ➔ 3 – La lettre de commentaire de l'Institut

### Les autres commentaires

*Seuls les points de désaccord avec les propositions de l'IASB sont repris ci-après*

#### **Points de désaccord avec les propositions de l'IASB**

- ❖ Prime d'illiquidité :
  - Avis divergents sur le principe au sein du GT
  - Nécessité de disposer de guidances détaillées pour éviter des distorsions entre les assureurs dans son implémentation.
- ❖ Ajustement pour risques :
  - Ne pas limiter à trois mesures de risque son évaluation
  - Ne pas obliger les assureurs à donner le niveau de VaR correspondant à l'ajustement pour risque calculé par une autre mesure
  - Intégration des effets de diversification entre portefeuilles

## ➔ 3 – La lettre de commentaire de l'Institut

### Les autres commentaires

#### ***Points de désaccord avec les propositions de l'IASB***

- ❖ Coûts d'acquisition : la notion de coût marginal devrait s'apprécier au niveau du portefeuille et non du contrat.
- ❖ Présentation simplifiée pour les contrats court terme : nous ne voyons pas d'intérêt à l'introduction d'une telle approche
- ❖ Contrats participatifs :
  - ❑ Désaccord sur la définition des contrats avec PB : proposition de revenir à la formulation actuelle (pas de contrainte sur les actifs)
  - ❑ Limites des contrats : uniquement les primes prévisibles
  - ❑ Insistance sur la nécessité d'une évaluation *market-consistent* de ces contrats

## ➔ 3 – La lettre de commentaire de l'Institut

### Les autres commentaires

#### ***Points de désaccord avec les propositions de l'IASB***

- ❖ Présentation des états financiers : avis favorable mais nécessité de faire figurer dans le même état les informations sur les volumes (primes, prestations, etc.)

## 4 – Questions

**La parole est à vous !**

## → Membres du Groupe de Travail

Florence Aurelly  
Amadou Ba  
Jean-Marc Bonifacio  
Thierry Bordi  
Hervé Bouclier  
Baptiste Bréchet  
Arnaud Burger  
Séverine Buttier  
Nada Chidiac  
Odile Connac  
Eric Demerlé  
Florence Deucher  
Brigitte Dubus  
Anne Emily  
Gilbert Finette  
Sylvain Gadenne  
Matthieu Goas  
Frédérique Henge

Aymric Kamega  
Adrien Lafaille  
Aurélié Lambertyn  
Anne Larpin  
Viviane Leflaive  
Jean Modry  
Laurent Monsigny  
Véronique Morand  
Amélie Mourens  
Stéphanie Pelletier  
Claire Peltier  
Jean-Michel Pinton  
Jérôme Sander  
Sébastien Simon  
Philippe Sourlas  
Pierre Thérond  
Elizabeth Thiolas  
Jean-Pierre Verlé